

SEANCE du 2 Février 2004

20h 30

Présents : Claude BIEN, Claude LE GLOANIC, Hubert CROZAT, Christian OLIVE, Dominique POIRET, Laurent DEGODET, Jean-Pierre MAZEREEL, Patrick JACQUEMET, Jean-Pierre BIGOT, Aline BATAILLE, Anne ROBILIARD, Gérard. SCHMIT, Denis LEROY.

Absents : Monsieur Guy FOURNIER pouvoir à Monsieur Claude BIEN
Madame Brigitte HOURLIER pouvoir à Monsieur Gérard SCHMIT.

Date de convocation : 24/01/04

Monsieur MAZEREEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur BIEN informe les conseillers du courrier de Monsieur Guy FOURNIER relatif à l'état de santé de son épouse, et qui le contraint à suspendre, momentanément, ses activités municipales.

I - COMPTE-RENDU DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

▣ **Communauté de Communes Champagne Vesle**

Etude de Faisabilité Circuit de Gueux

Le bureau d'études C. P. & O (Conseils, Programmation & Organisation) en charge du dossier de faisabilité relatif à la réhabilitation des installations du circuit automobile de Gueux et de leur valorisation économique et touristique, a rendu ses conclusions.

Le site de Gueux réunit un nombre considérable d'atouts pour développer ce projet de réhabilitation. L'étude a été faite sur un terrain d'une superficie de 30 hectares, superficie minimum d'après C.P.& O pour rentabiliser l'opération. Il faut en outre investir environ 15 000 000 euros.

La Communauté de Communes Champagne Vesle doit réunir prochainement les décideurs, Etat, Région, Département.

Commission Hygiène et Sécurité

Les membres de la commission ont rendu visite aux Communes de Savigny sur Ardre et Serzy et Prin afin d'établir un inventaire du matériel de sécurité, ainsi que l'état des voiries, celles-ci deviendront intercommunales.

7 kilomètres de route vont s'ajouter aux 30 kilomètres déjà existants. Le coût d'entretien risque d'augmenter sensiblement.

Commission Aménagement et Développement Economique

Les membres de la Commission ont reçu des représentants de la profession agricole qui souhaitent être informés par les élus de leurs projets de développement de leur commune.

Une étude d'impact devrait être menée autour de Reims, afin de mieux appréhender l'évolution du foncier dans les dix prochaines années. Un soutien financier a également été sollicité pour la réalisation de l'étude.

La Commune de Gueux a exprimé, depuis toujours, les intentions du Conseil Municipal par l'intermédiaire du Plan d'Occupation des Sols sur lequel les projets de développement économique sont transcrits.

La connaissance des projets a toujours été formulée bien avant l'acquisition des terres.

▣ **Syndicat des Eaux de la Garenne**

Un problème est soulevé quant à la fuite de la borne incendie située au rond-point des Royats qui n'est pas toujours pas résolu, malgré deux appels téléphoniques demandant l'intervention des techniciens.

En cas d'incendie cette borne est inexploitable, et de plus une fuite aussi importante n'est pas sans conséquence sur la consommation d'eau, qui ne pourra, en aucune façon, être facturée à la Commune.

L'attention est attirée par des appels téléphoniques relatifs à des analyses d'eau réalisées par une société qui n'a aucune relation avec la Lyonnaise des Eaux.

Il est rappelé que l'eau distribuée est potable, conforme aux normes et chaque mois son analyse est affichée sur les panneaux municipaux.

II - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

▣ **AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT**

4. Lotissement « Les ROYATS »

Aucune réunion de chantier au cours de ce mois. Les travaux n'ont pas évolué.

La SCREG sera à nouveau contactée, les arbustes nouvellement plantés n'ont pas été accrochés à leur tuteur, et les bornes ne sont toujours pas posées.

Un avenant au Marché relatif aux travaux de viabilisation du Lotissement « Les Royats » est proposé aux conseillers. En effet le poste regards compteur d'eau a été omis lors de l'élaboration du quantitatif (+ 8 552,80 Euros), mais la canalisation de refoulement de l'assainissement budgétée, n'a pas été posée parce qu'inutile (-3 627,80 Euros). Les Conseillers acceptent cette 2^{ème} modification au Marché, cette décision fait l'objet de la délibération N°7/2004

5. Travaux Mairie

Le dossier extension et restructuration de la Mairie est en cours d'achèvement.

Quelques détails d'ordre administratifs restent à rectifier par le Maître d'œuvre. Les conseillers décident de procéder au lancement d'appel d'offres ouvert, cette décision fait l'objet de la délibération N° 8/2004.

Lors du vote Messieurs CROZAT, DEGODET votent contre, Monsieur MAZEREEL s'abstient.

6. Travaux CANTINE

Les Conseillers prennent connaissance des conclusions de la commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2004 relatives aux travaux de construction cantine, appel d'offres déclaré infructueux.

En effet, les offres concernant le gros œuvre sont de 45 à 80% plus chères que l'estimation...

Et pour la totalité du Marché une différence de 20%, nettement supérieure à l'acceptable.

Il est demandé également d'utiliser la procédure d'urgence afin que la cantine puisse ouvrir dès la rentrée scolaire 2004. Cette décision fait l'objet de la délibération N° 9/2004.

7. Zone Artisanale

La période neigeuse a interrompu la bonne marche des travaux, mais ceux-ci doivent reprendre semaine six. Le giratoire sera opérationnel en mars et les travaux pour la viabilisation de la zone artisanale seront exécutés aussitôt.

8. Redressement des limites Intercommunales

Les Conseillers demandent un complément d'information au sujet du redressement des limites des terroirs de JANVRY et de GUEUX. Le tracé proposé ne donne pas satisfaction. En effet une grande parcelle située dans le golf de GUEUX, deviendrait territoire de JANVRY, en échange d'un secteur humide pour la Commune de GUEUX.

De plus le chemin d'exploitation dit du bois de Breuil utilisé uniquement par les agriculteurs de JANVRY deviendrait territoire de GUEUX et la commune en aurait l'entretien.

Les conseillers sursoient à la décision qui fait l'objet de la délibération N° 11/2004.

9. Courrier SNCF pour acquisition de parcelles dans le cadre de la Ligne à Grande Vitesse.

Dans le cadre des travaux de la Ligne à Grande Vitesse, les Conseillers donnent un avis favorable pour la vente, à Société Nationale des Chemins de Fer Français, des chemins situés dans les bois aux lieux-dits « Les Carrières, la Petite Montagne, la Limousine, les Aunaies », d'une surface de 40 ares 1 centiare.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°12/2004.

▣ **HYGIENE – SECURITE – VOIRIE –**

1. Effacement réseau Basse tension rue des Sablons et carrefour Compas

Les Conseillers prennent connaissance du dossier relatif à l'effacement du réseau basse tension le long des RD27 et 227. Ces travaux seront réalisés par le SIEM en même temps que l'aménagement de la rue des Sablons, et la création du giratoire.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°10/2004.

Il est proposé de profiter de l'enfouissement des réseaux pour procéder à la pose d'une gaine non alvéolée, sans problème de proximité, permettant le passage futur d'une fibre optique. A terme il s'agirait d'installer une dorsale dans le village sur laquelle pourront se connecter à distance les réseaux à très haut débit.

Des renseignements complémentaires seront demandés (diamètre, nature de la gaine, estimation du câblage...)

2. Travaux centre bourg

Les travaux d'enfouissement des réseaux au centre bourg engendrent quelques difficultés de circulation. Mais dans l'ensemble, peu de mécontentements sont formulés.

Les ouvrages se font proprement, et la coordination entre les entreprises a été précisément établie.

Le problème d'infiltration des eaux rue de l'Eglise n'est toujours pas solutionné. Des essais à la fluorescéine seront effectués, afin de trouver l'origine de l'eau qui coule dans des caves au droit de la route.

▣ **ANIMATION – CEREMONIES**

Une recherche sur la possibilité de jumelage avec un village étranger est à l'étude.

▣ **INFORMATION – COMMUNICATION et EMBELLISSEMENT – FLEURISSEMENT**

Les membres des deux commissions se retrouveront pour réfléchir sur la signalétique dans le village.

▣ **GROUPEMENT INTERCOMMUNAL-SCOLAIRE DE GUEUX – VRIGNY – THILLOIS**

Les écoles

Les conseils d'école sont programmés début mars.

Quelques inquiétudes pour le stockage momentané du matériel de l'école maternelle, durant les travaux programmés dans la salle de motricité.

La salle des sports de l'école primaire est mise à la disposition des enfants de l'école Maternelle afin de pouvoir pratiquer les activités sportives qui se déroulaient dans la salle de motricité.

Monsieur GONET, lors de sa dernière inspection dans les écoles, n'a pas évoqué la mise en réseau des écoles, projet national mais qui manque de moyens.

La période neigeuse a été bien maîtrisée, les employés communaux ont assuré un salage efficace.

L'entreprise SO LO TRA, prestataire exclusif de la DDE, ne peut intervenir dans le village comme l'auraient souhaité quelques conseillers.

Les travaux d'extension des Ecoles

Des félicitations sont adressées aux entreprises qui travaillent pour l'extension des bâtiments. Leur prévenance, et leur écoute font que les désagréments causés par les travaux sont presque inexistantes.

La cadence est maintenue, les travaux devraient être réalisés dans les temps.

L'accueil périscolaire

Présentation du budget de l'association aux délégués des trois communes le 16 février.

Les activités périscolaires donnent satisfaction, les programmes sont établis, et diffusés suffisamment longtemps à l'avance afin que les enfants puissent en prendre connaissance.

Les animateurs sont actifs, courageux, félicitations pour la ponctualité de David qui par tous les temps vient de Reims en vélo.

▣ **JEUNESSE**

1. Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes se retrouveront le vendredi 13 février à 18h 30 pour leur réunion.

2. Jeunes du Foyer Rural

Le terrain de cross est achevé. Il sera demandé à l'entreprise SO LO TRA de retirer les piquets rouillés et le muret dangereux, avant l'utilisation du site.

▣ **SPORTS**

Football

Les conseillers déplorent l'utilisation du terrain de foot pendant la période neigeuse.

Tennis

Le nombre d'adhérents pour le tennis est en augmentation.

Archerie des Goths

Actuellement au sein de l'Association archerie des Goths, 3 tireurs à l'arc sont classés au championnat de France en salle.

Lors de l'élaboration du budget, les conseillers rappellent que le nombre d'adhérents habitant GUEUX est déterminant dans la fixation du montant de la subvention accordée.

III - DELIBERATIONS

O. N° 7 /2004 - Avenant N° 2 au Marché lotissement « Les Royats »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération N° 49/2003 relative au travaux de viabilisation du lotissement «Les Royats » approuvant le protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise SADE pour un règlement d'une somme forfaitaire et globale de 53 400 €uros TTC. Cette décision avait fait l'objet de l'avenant N°1 au Marché initial qui s'élève à ce jour à 2 368 381,79 €uros HT.

Une deuxième modification devra être apportée sur le montant énoncé.

En effet, il s'est avéré que lors de l'élaboration du quantitatif, le poste relatif au branchement d'eau dans l'îlot I avait été omis, soit 33 branchements à 259,16 € et qu'il convient de régulariser. (Montant en plus 8 552,28 € HT)

D'autre part, la prestation relative à la pose d'une canalisation de refoulement de l'assainissement n'a pas été exécutée, et il y a lieu de la retirer du Marché. (Montant en moins 3 627,80 € HT).

Ces deux modifications nécessitent l'établissement d'un nouvel avenant d'un montant de 4 924,48 €uros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ décide de modifier le nouveau montant du Marché et de le porter à 2 373 306,27 € HT, soit 2 838 474,30 € TTC.

O. N° 8 /2004 - Restructuration et extension de la Mairie de GUEUX.

Approbation du DCE et autorisation du lancement de la procédure d'Appel d'Offres

Vu le dossier de consultation des entreprises remis par le maître d'œuvre, le Maire expose aux Conseillers le déroulement de la procédure concernant l'opération « Restructuration et Extension de la Mairie » et propose de lancer un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Nouveau Code des Marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le dossier de consultation des entreprises (D.C.E)
- décide de lancer l'appel d'offres conformément aux dispositions du Nouveau Code des Marchés publics
- demande la convocation de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au déroulement de la procédure.

Lors du vote 2 contre, 1 abstention et 12 pour.

O. N° 9 /2004 – Appel d’Offres CANTINE.

Vu les conclusions des membres de la Commission d’appel d’offres en date du 19 janvier 2004, déclarant infructueuses les offres relatives aux travaux « Construction d’une Cantine » au motif qu’aucune offre ne paraissait acceptable,

Vu les délais impartis pour la construction du bâtiment dont l’ouverture est prévue pour la rentrée de septembre 2004,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- décide de lancer un nouvel appel d’offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés publics, de demander la procédure d’urgence non imputable à la personne publique, article 57 b) afin que les délais d’ouverture de la cantine pour la rentrée scolaire 2004 soient respectés.
- demande la convocation de la Commission d’Appel d’Offres
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au déroulement de la procédure.

O. N° 10 /2004 Effacement du réseau sur les RD 27 et 227

Monsieur le Maire présente à l’assemblée le projet d’effacement du réseau électrique sur les RD 27 ET 227 de la Commune de GUEUX, établi par le Syndicat Intercommunal d’Electricité de la Marne ; ces travaux étant réalisés avant l’aménagement de la voirie.

Après examen du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, est favorable à la réalisation du projet d’effacement du réseau électrique sur les RD 27 et 227, sous la maîtrise d’ouvrage du SIEM.

La Commune s’engage de ce fait à prévoir la pose du matériel d’éclairage public ainsi que de solutionner l’effacement du réseau de télécommunication.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives au déroulement de la procédure.

O. N° 11/2004 - Modification de limites Intercommunales après remembrement

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’à la suite des opérations de remembrement qui se sont déroulées sur le territoire de JANVRY, BOULEUSE, MERY PREMECY, GERMIGNY et extensions, il a été procédé à la modification de la limite intercommunale de JANVRY et GUEUX.

Les Conseillers ont donc à se prononcer sur le projet présenté par Monsieur Arnaud DUPONT, Géomètre Expert à FISMES.

Après examen des procès verbaux de reconnaissance et des plans joints, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- ⇒ décide de surseoir à la décision
- ⇒ sollicite un complément d’informations auprès des membres de l’Association Foncière de GUEUX-VRIGNY

O. N° 12 / 2004 – Vente par la commune à RFF parcelles situées aux lieux-dits « Les Carrières, la Petite Montagne, la Limousine, les Aunaies »

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre des travaux de construction de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne, Réseau Ferré de France souhaite régulariser l'acquisition des parcelles situées aux lieux-dits « Les Carrières, la Petite Montagne, la Limousine, les Aunaies » pour 40a 01ca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **Accepte** de vendre à RFF les parcelles ci-dessus désignées pour une indemnité principale de 2 680,67 € augmentée d'une indemnité de réemploi de 134,03 € et d'une indemnité de libération rapide de 564,14 €, l'ensemble s'élevant à de 3 378,84 Euros

⇒ **Et autorise** le Maire à signer l'acte de vente.

INFORMATIONS

Les Conseillers

⇒ Prennent connaissance de la réponse de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement) sollicitée par les établissements COMPAS, en vue de l'implantation d'une installation classée située en limite du champ captant. Une étude d'impact et une étude technique conformément au décret du 21 septembre 1977 pourront être réalisées dès connaissance du projet définitif qui sera soumis à un certain nombre d'impératifs et d'obligations.

⇒ Ne donnent pas une suite favorable à la demande formulée par un riverain pour l'acquisition d'une partie de parcelles située derrière la mairie. En effet la commune est tenue de respecter pendant un délai de 5 ans l'objet pour lequel le droit de préemption a été exercé. Par délibération de septembre 2001, le conseil Municipal a décidé « la construction de petites structures à caractère social destinées aux personnes âgées, et la création d'une voirie reliant les bâtiments communaux et notamment le local pompier, actuellement enclavés, à la rue de la Moufle », projet motivé par l'intérêt public général.

Au sujet du logement communal, sur lequel un bail datant de 1973 est encore appliqué, et qui n'est plus d'actualité, les Conseillers laissent toute latitude à Monsieur le Maire pour négocier avec les locataires.

Les Conseillers sont informés

⇒ des négociations qui ont été menées au sujet du contrat Maîtrise d'œuvre pour la Salle Multi activités.

⇒ Du devis de Monsieur DUBOIS pour le remplacement du candélabre, avenue de la Belle Image, qui est accepté pour un montant de 2 617, 19 Euros TTC.

⇒ Du remplacement de Célia MESSINE en congés de maternité, par Katy DUFAYE.

- ⇒ Du Contrat balayage des voiries avec CTP avec application d'une hausse de 2% pour l'année 2004.
- ⇒ De la signature du bon de commande pour l'acquisition de deux tracteurs destinés aux travaux de voirie.
 - L'un pour permettre l'autonomie de la 2^{ème} équipe
 - L'autre en remplacement du tracteur Massey Ferguson qui a près de 10 000 heures de service.
- ⇒ Du tarif des cartes de pêches qui reste fixé à 6 Euros pour les – de 21 ans et 20 Euros pour les plus de 21 ans.
- ⇒ D'une deuxième opération de nettoyage des Tribunes, le 8 février prochain, organisée par des bénévoles dont le travail a été remarquablement bien fait lors de leur première intervention.
- ⇒ De l'enquête publique pour la modification du POS qui se déroulera du 23 février au 24 mars, le Commissaire enquêteur Monsieur MOREELS de Cormontreuil, tiendra ses permanences le 23 février, le 12 mars et le 24 mars de 14h30 à 16h30.
- ⇒ Du calendrier des réunions du Conseil Municipal.
- ⇒ Des permanences pour les élections CANTONALES ET REGIONALES les 21 et 28 mars.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ De plus en plus d'activités pour l'ADMR. Une vingtaine de personnes interviennent quotidiennement auprès des personnes âgées, d'où une augmentation des charges. Une journée « Fleurs » est organisée le 6 Mars prochain. Un accueil chaleureux est attendu.